

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014**

**Rapporteur :  
Madame Marie LE GALL**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude  
Ecole maternelle des Pommiers**

**Dans le cadre de la mise en conformité du réseau d'eaux usées de l'école maternelle des Pommiers, le CCAS consent à titre gratuit au profit de la ville de Quimper, une servitude de canalisation d'eaux usées sur une parcelle située 23 rue Etienne Gourmelen, propriété du CCAS.**

\*\*\*

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du réseau eaux usées de l'école des Pommiers, la ville de Quimper constitue une servitude de passage de canalisation sur la parcelle cadastrée BL sous le numéro 210, siège de l'Hôtel Social.

L'ensemble des frais (mise en conformité du réseau, dommages éventuels causés aux biens appartenant au CCAS et frais d'acte) sera supporté par la ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET